Plan d'engagement vers la réussite des élèves 2023-2027

Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides



Table des matières

1.	Pré	ambule	3
	1.1	Le but du plan d'engagement vers la réussite	3
	1.2	Les encadrements légaux	
	1.3	La mission du ministère de l'Éducation	3
	1.4	La vision du centre de services scolaire	3
	1.5	Les valeurs du centre de services scolaire	3
2.	Le (CSSHL en quelques chiffres	4
	2.1	Environnement externe	4
	2.2	Environnement interne	4
3.	Le d	ontenu du plan d'engagement vers la réussite	5
	3.1	Le contexte dans lequel le CSSHL évolue	5
		3.1.1 Les besoins de ses écoles et de ses centres de formation	
		3.1.2 Les caractéristiques et les attentes de son milieu	
		3.1.3 Les principaux enjeux	
	3.2		
	3.3	La déclaration concernant ses objectifs quant au niveau des services offerts et à leur qualité	
		Le développement durable	
4.	Pro	cessus d'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	.11
	4.1	Consultations effectuées	11
	4.2	Autres consultations	12
<i>5.</i>	Tra	nsmission du plan d'engagement vers la réussite	.12
	5.1	Version finale	12
<i>6.</i>	Cor	seil d'administration	.13
	6.1	Adoption	13
7.	Info	ormations complémentaires	.13
	7.1	Membres du comité d'engagement pour la réussite des élèves	13
	7.2	Travaux du CERÉ	
	7.3	Déroulement des travaux du CERÉ	14
	74	Dates des rencontres du CERÉ	14

Ce document a été rédigé en respectant les règles de la nouvelle orthographe de l'Office de la langue française.

1. Préambule

1.1 Le but du plan d'engagement vers la réussite

Le but du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) est d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée. Il est élaboré en réponse aux besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs concernés par l'éducation sur le territoire. Il s'inscrit dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.

1.2 Les encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- Les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- La cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite.
 (LIP, article 209.2)
- Les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

1.3 La mission du ministère de l'Éducation

La mission du ministère de l'Éducation (MEQ) est d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

1.4 La vision du centre de services scolaire

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) vise à organiser des services éducatifs de qualité pour offrir à ses élèves la possibilité de réussir, et ce, dans le respect des différences de chacun. Nous croyons qu'ensemble, nous collaborons pour la réussite de tous!

1.5 Les valeurs du centre de services scolaire

Le CSSHL prône un système éducatif inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur parcours. Pour ce faire, les valeurs du centre de services scolaire se définissent comme suit :

Respect

Agir avec tact, courtoisie et considération envers les personnes, jeunes et adultes, avec lesquelles nous interagissons.

Bienveillance

Disposition d'esprit incitant à prendre soin les uns des autres.

Collaboration

Capacité à travailler ensemble, partager nos connaissances, nos expériences et nos compétences individuelles.

2. Le CSSHL en quelques chiffres

2.1 Environnement externe

La situation géographique du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides se situe principalement autour de deux municipalités, celle de Mont-Laurier et celle de Rivière-Rouge, où l'on retrouve une plus grande concentration de la population. Nous y retrouvons les plus gros établissements scolaires, alors que les municipalités environnantes disposent de plus petites écoles.

Le CSSHL est un petit centre de services d'environ 4 440 élèves. Il offre un service de transport scolaire qui, chaque jour, parcourt plus de 9 132 km.

Situé sur un vaste territoire de 16 298 km², le CSSHL correspond géographiquement à celui de la MRC d'Antoine-Labelle, ce qui est une particularité de son milieu. Constituée de 17 municipalités, la population totale du territoire est de 36 749 habitants. La densité de population est de 2,5 habitants/km² en 2021)¹.

Le budget annuel du CSSHL est de plus de 86 millions.

2.2 Environnement interne

Ressources matérielles

Fier de ses infrastructures, le CSSHL veille au maintien et à l'amélioration continue de son parc immobilier qui compte 27 bâtiments :

- 8 écoles primaires réparties en 21 bâtiments;
- 1 école primaire-secondaire (École du Méandre, située à Rivière-Rouge);
- 1 école secondaire (École Polyvalente Saint-Joseph, située à Mont-Laurier);
- 1 centre de formation en entreprise et récupération (CFER du Sommet, situé à Mont-Laurier);
- 1 centre de formation professionnelle (CFP de Mont-Laurier);
- 1 centre d'éducation des adultes (Centre Christ-Roi ayant un point de service à Mont-Laurier et un à Rivière-Rouge).

Ressources humaines

Le centre de services scolaire figure parmi les plus gros employeurs de la MRC d'Antoine-Labelle. Il compte près de 1 000 employés répartis de la façon suivante :

- 407 membres du personnel enseignant;
- 400 membres du personnel de soutien;
- 43 membres du personnel professionnel;
- 40 gestionnaires.

^[1] Statistiques Canada, recensement 2021/Santé Laurentides / Indices de vitalité statistiques Québec

3. Le contenu du plan d'engagement vers la réussite

La LIP précise que le plan d'engagement vers la réussite doit :

- Être cohérent avec les orientations et les objectifs du plan stratégique du ministère (LIP, article 209.1).
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan stratégique du ministère (LIP, article 209.1).
- Présenter les éléments suivants (LIP, article 209.1) :
 - La description du contexte dans lequel le centre de services scolaire évolue;
 - Les orientations et les objectifs retenus ainsi que les cibles devant être atteintes au terme de la période couverte;
 - Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs retenus et des cibles visées;
 - Une déclaration contenant les objectifs établis quant au niveau des services offerts et à leur qualité;
 - Tout autre élément déterminé par le ministre.
- Répondre, le cas échéant, aux attentes signifiées par le ministre en ce qui a trait à la détermination d'orientations, d'objectifs ou de cibles (LIP, article 459.2).
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui concerne la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministre (LIP, article 459.3).

3.1 Le contexte dans lequel le CSSHL évolue

Un niveau de défavorisation dont il faut tenir compte

La majorité des établissements ont un indice de milieu socioéconomique (IMSE) de 8, 9 ou 10 (l'indice 10 étant le plus haut taux de défavorisation). Cet indice est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, lesquelles ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

Plusieurs facteurs sont considérés :

- Le revenu total médian chez les 25 64 ans est de 36 000 \$.
- Le nombre de bénéficiaires d'assurance chômage est le plus élevé de toutes les MRC de la région des Laurentides avec un indice de 11,2 %. Quant à lui, le taux de chômage moyen dans toutes les Laurentides est de 6,7 %.
- En mars 2017, environ 2 840 personnes (6,4 %) de la MRC d'Antoine-Labelle vivaient de prestations de l'assistance sociale, dont 2 350 adultes.
- La proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est supérieure à celle de la région des Laurentides.
- Plus de 30 % des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans sont monoparentales.
- Près du quart de la population de 25 à 64 ans n'a pas de diplôme d'études secondaires (effet intergénérationnel).

La collaboration, un levier important

Notre organisation soutient la culture de collaboration comme levier important de la réussite éducative de nos élèves. La culture collaborative renforce le leadeurship pédagogique des acteurs dans nos établissements et nos centres. Elle favorise l'adoption de pratiques organisationnelles et pédagogiques, comme la mise en place de communautés de pratique (CoP) et de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), ce qui contribue à l'amélioration des apprentissages, de la réussite et de la

diplomation des élèves. C'est la raison pour laquelle notre centre de services a travaillé ces dernières années à mettre en place ces différents lieux collaboratifs.

La maternelle 4 ans, une force de notre milieu

La mise en place de classes de maternelle 4 ans est une force de notre milieu. Nous scolarisons actuellement 47 % de la clientèle d'élèves 4 ans de notre territoire. Nous croyons fermement que ce service d'enseignement peut répondre au besoin d'agir tôt dans le parcours de nos élèves. En ayant accès quotidiennement à la littératie et en socialisant, nous offrons à nos tout-petits un moyen répondant aux enjeux de notre territoire où une forte proportion d'enfants (39,5 %) entrent à la maternelle avec au moins un facteur de vulnérabilité (EQDEM 2017).

Le plaisir de lire, une priorité d'action au CSSHL

Les compétences en lecture jouent un rôle fondamental dans la réussite scolaire des élèves. Tant l'intérêt que le gout de la lecture, à l'école comme en dehors des temps de classe, auront une grande incidence sur le taux de réussite de nos élèves. Si l'apprentissage de la lecture est sans contredit une mission centrale à l'école, il l'est d'autant plus en milieu défavorisé. La collaboration de la famille et de la communauté joue un rôle important pour susciter le plaisir de lire durant l'enfance et à toutes les étapes du parcours scolaire.

Un taux de diplomation et de qualification en évolution

Le taux de diplomation et de qualification sur 7 ans des élèves de notre centre de services est en continuelle amélioration depuis ces 10 dernières années, dont une augmentation de 2,7 % au cours des 4 dernières années (PEVR 2018-2022). Le diplôme d'études secondaires demeure la mention la plus obtenue. Les nombreuses actions mises en place par nos établissements secondaires contribuent à l'amélioration que nous observons chez les garçons et auprès des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Des enjeux observés ces 2 dernières années nous mènent à la prudence et nous demandent de rester vigilant quant à la diplomation et à la qualification, entre autres chez les filles, où nous observons une diminution de leur diplomation et qualification. En effet, au cours de ces années, les filles ont un taux de diplomation et de qualification inférieur aux garçons, ce qui constitue une nouvelle particularité de notre milieu. Aussi, les élèves fréquentant la formation générale des adultes (FGA) présentent des difficultés d'apprentissage plus complexes. Quant à elle, la formation professionnelle doit s'adapter aux grands changements annoncés en répondant aux nombreux besoins de main-d'œuvre qualifiée.

Dans ce chapitre, il faut aussi tenir compte de la persévérance scolaire et du taux de décrochage scolaire qui font également partie de nos enjeux, et ce, depuis de nombreuses années. La rareté de main-d'œuvre actuelle nous ramène à l'époque où des élèves quittaient l'école vers le marché du travail. Alors que nous avions nettement amélioré cette situation, le taux de décrochage scolaire est à la hausse ces 3 dernières années.

Deux (2) comités, composés de membres du personnel et de partenaires, suivent l'état de situation de la persévérance scolaire et mettent en place des actions pour contrer le décrochage.

Des transitions scolaires à garder à l'œil

Il faut porter une attention particulière aux nombreuses transitions vécues par nos élèves dans leur parcours scolaire. Elles se vivent entre nos écoles de village et à l'intérieur même de nos deux (2) écoles secondaires. Par ailleurs, tous les élèves de notre territoire terminent leur secondaire dans le même établissement. Notre centre de services scolaire a aussi la particularité d'offrir un service de résidences scolaires pour les élèves provenant des secteurs les plus éloignés de notre territoire.

Le développement des sports, des loisirs et de la culture, une particularité propre au CSSHL

Ces dernières années, le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a particulièrement développé des collaborations avec les parcs régionaux, les centres de plein air et les organismes locaux pour valoriser la pratique et l'accessibilité aux sports, aux loisirs et aux activités physiques de plein air.

Il entretient aussi, depuis de nombreuses années, des liens de collaboration avec les partenaires culturels de son milieu afin d'offrir annuellement aux élèves une programmation culturelle riche et diversifiée autant dans ses établissements et centres qu'en des lieux culturels reconnus.

La santé globale des élèves et des membres du personnel

De nombreux défis sont présents pour favoriser le bienêtre et la santé globale des élèves et des membres du personnel. Plusieurs constats ont été soulevés ces derniers mois. C'est un chantier important du PEVR 2023-2027 que de mettre à l'avant-plan les dossiers de climat, de bienêtre et de sécurité dans nos écoles et centres.

La rareté et la rétention du personnel

Le CSSHL observe un taux de rétention intéressant pour le personnel enseignant dans les 5 premières années d'entrée en fonction. Un programme d'insertion professionnelle comprenant un service de mentorat permet d'assurer de meilleures conditions pour l'entrée dans la profession.

Pour les autres catégories de personnel, nous observons toutefois beaucoup de mouvement à l'intérieur des 2 premières années de l'entrée en fonction. Ceci est particulièrement observé dans certaines catégories de membres du personnel de soutien.

Une collaboration étroite entre le CSSHL, le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, le Centre collégial de Mont-Laurier et le milieu universitaire notamment le campus de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est indispensable afin de relever les défis liés aux ressources humaines. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la vision, le leadeurship et l'engagement de nos partenaires pour réfléchir avec nous et ainsi mettre en place des moyens pour répondre aux besoins de main-d'œuvre actuels.

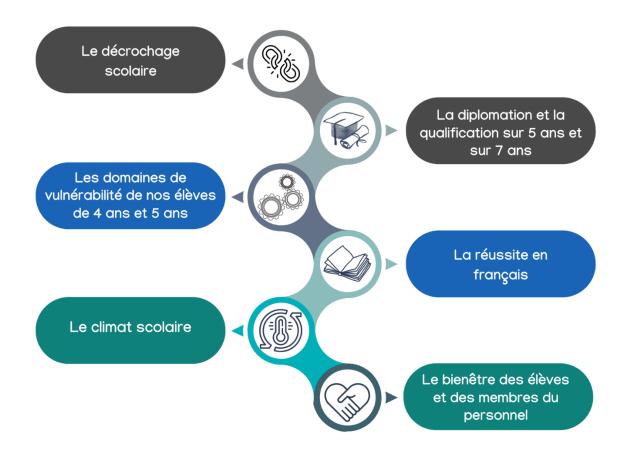
3.1.1 Les besoins de ses écoles et de ses centres de formation

À la suite du portrait de situation et de la consultation, nos écoles et nos centres soulèvent un certain nombre de besoins qui se transposent dans les principaux enjeux présents sur notre territoire.

3.1.2 Les caractéristiques et les attentes de son milieu

Ce sont 561 membres du personnel et 525 membres de la communauté qui ont répondu à la consultation sur le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

3.1.3 Les principaux enjeux



3.2 Les orientations, les objectifs, les cibles, les indicateurs

Indicateurs PEVR 2023-2027

ORIENTATION 1 Faire de la réussite des élèves une grande priorité de la population de notre territoire.					
Ob	jectif 1 croitre la réussite des élèves.	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
1.	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire (Cohorte 2015) .	78,5 %	80,5 %	82,5 %	84,5 %
	Valeur de départ CSSHL : 76,5 % Valeur de départ MEQ : 84,1 %	84,7 %	85,4 %	86,1 %	86,8 %

1.1	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification des garçons en 7 ans après l'entrée au secondaire (Cohorte 2015).	75,4 %	76,9 %	78,4 %	79,9 %
	Valeur de départ CSSHL : 73,9 %				
	Valeur de départ MEQ : 80,1 %	80,7 %	81,3 %	81,9 %	82,5 %
	valeur de depart MEQ : 60,1 %				
1.2	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification des EHDAA en 7 ans après l'entrée au secondaire (Cohorte 2015) . Cohorte 2013: 59,1 %	68,1 %	68,5 %	68,9 %	69,3 %
	Cohorte 2014 : 59,8 %				
	Valeur de départ CSSHL : 67,7 %				
	Valeur de départ MEQ : 62,2 %	62,6 %	63,0 %	63,4 %	63,8 %
2.	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 5 ans après l'entrée au secondaire (Cohorte 2015) .	67,3 %	68,3 %	69,3 %	70,3 %
	Valeur de départ CSSHL : 66,3 %				
3.	Taux de sortie sans diplomation ni qualification	17,2 %	16,2 %	15,2 %	14,2 %
	Valeur de départ CSSHL : 18,2 %				
4.	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (Juin 2022).	68,8 %	71,3 %	73,8 %	76,3 %
	Valour de démant CSSIII : CC 2 %				
	Valeur de départ CSSHL : 66,3 %	72,5 %	75 %	77,5 %	80 %
	Valeur de départ MEQ : 70,0 %	1 = ,0 / 1	70,70	77,070	00 / 0
4.1	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % au bulletin en français (compétence <i>lire</i>), 2e année du primaire (Juin 2022).	81,5 %	84 %	86,5 %	89 %
	Valeur de départ CSSHL : 79 %				
4.2	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % au bulletin en français (compétence <i>lire</i>), 6e année du primaire (Juin 2022).	68,5 %	71 %	73,5 %	76 %
	Valeur de départ CSSHL : 66 %				
4.3	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (Juin 2022).	60,2 %	62,2 %	64,2 %	66,2 %
	Valeur de départ CSSHL : 58,2 %	60.0%	CE 9/	70.0/	75.07
	Valeur de départ MEQ : 57 %	60 %	65 %	70 %	75 %

5.	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence <i>Résoudre</i>), 6 ^e année du primaire (Juin 2022).	69,12 %	71,12 %	73,12 %	76,12 %
	Valeur de départ CSSHL : 67,12 % Valeur de départ MEQ : 66 %	68 %	70 %	72 %	
OR	IENTATION 2				
Inv	estir dans la formation professionnelle.				
Objectif 2 Moderniser et valoriser la formation professionnelle.		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
6.	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.	80,3 %	81,3 %	82,3 %	83,3 %
	Valeur de départ CSSHL : 79,3 % Valeur de départ MEQ : 80,9 %	81,9 %	82,9 %	83,9 %	84,9 %
OR	IENTATION 3				
Fai	re des écoles et des centres des espaces accueillants.				
Ob	jectif 4	2023-	2024-	2025-	2026-
Dé	velopper de nouveaux projets pédagogiques particuliers.	2024	2025	2026	2027
7.	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier.	43,9 %	50,9 %	59,9 %	68,9 %
	Valeur de départ CSSHL : 38,5 %	50 %	57 %	66 %	75 %
	Valeur de départ MEQ : 44,6 %	30 %	37 /6	00 /8	73 /6
Ob	jectif 5	2022	2024	2025	2026
Améliorer le climat de bienveillance, de bienêtre et de sécurité des élèves.		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
8.	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bienêtre de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.	25 % 25 %	50 % 50 %	75 % 75 %	100 % 100 %
	Valeur de départ CSSHL : 0 %				
	Valeur de départ MEQ : 0 %				

3.3 La déclaration concernant ses objectifs quant au niveau des services offerts et à leur qualité

Le Centre de services scolaire s'engage à donner des services de qualité avec diligence, dans le respect, en toute transparence et de façon impartiale. Ainsi, nous nous engageons à :

- Offrir des services de qualité à nos élèves, à leur famille et à la population, et ce, en toute bienveillance et dans le respect de chacun;
- Rendre compte, de façon transparente, de l'avancée de nos résultats pour lesquels nous aurons travaillé en collaboration avec l'ensemble de nos équipes;
- Assurer une saine gouvernance dans le choix de nos orientations et l'utilisation des fonds publics pour faire de la réussite des élèves une priorité collective.

3.4 Le développement durable

Les établissements du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides travaillent collectivement à la mobilisation de tous les acteurs concernés afin de favoriser l'adoption d'une vision et d'une conscience commune du développement durable. Plusieurs initiatives, comme l'aménagement de classes extérieures, des sorties dans la nature, des activités de sensibilisation et de formation, le recyclage, le compostage, l'achat de produits écoresponsables ainsi que des écoles écoénergétiques, sont déjà mises en place.

D'autres initiatives visent la santé et le bienêtre des employés et des élèves. Ainsi, la promotion de l'activité physique et la sensibilisation à la santé mentale ont été priorisées. Divers moyens pour rendre les milieux de vie plus sains et sécuritaires sont en cours, par exemple la mise à jour des plans de lutte pour contrer l'intimidation et la violence, l'écriture d'un guide pour l'accueil, le soutien et l'inclusion des diversités sexuelles et de genre en milieu scolaire, la lecture continue de la qualité de l'air ainsi que les rencontres du comité santé et sécurité au travail.

4. Processus d'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

Gestion collaborative

Comme annoncé dans le plan stratégique du ministère, nous avons orienté nos travaux avec les deux (2) compétences transversales suivantes :

- Valoriser les données probantes en éducation
- Favoriser les pratiques collaboratives

En effet, au même moment que l'écriture du PEVR, par l'entremise de communautés de pratique (COP), les directions d'école et de centre du CSSHL ont bénéficié d'un accompagnement pour procéder à la mise à jour des projets éducatifs de leur établissement.

L'utilisation de nos données statistiques et la mise en place de divers comités sont des assises qui ont permis de réaliser au même moment le PEVR et les projets éducatifs dans une vision collaborative et consultative.

4.1 Consultations effectuées

La période de consultation des diverses instances du CSSHL se déroule du 27 mars au 5 mai 2023.

Les instances concernées sont les suivantes :

• Le comité de parents (25 avril 2023);

- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (26 avril 2023);
- Le comité consultatif de gestion (tout au long de l'année);
- Les conseils d'établissement;
- Les membres du personnel enseignant;
- Les autres membres du personnel (professionnel, soutien, encadrement);
- Le comité des élèves.

4.2 Autres consultations

Le CSSHL s'est également prévalu d'une consultation publique auprès des membres de la communauté et des partenaires au cours de la même période que celle citée ci-dessus.

5. Transmission du plan d'engagement vers la réussite

5.1 Version finale

La version finale du document sera présentée au conseil d'administration du mois de juin en tenant compte des commentaires du ministère de l'Éducation, s'il y a lieu, et sera transmise à ce dernier au cours de la période estivale par la suite.



6. Conseil d'administration

La collaboration entre les différents comités est une force de notre milieu. En effet, nous avons certains administrateurs qui siègent au conseil d'administration du CSSHL et participent également au comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ).

Le conseil d'administration a été informé de l'état des travaux tout au long du processus d'élaboration du plan d'engagement vers la réussite. D'ailleurs, lors d'un lac-à-l'épaule, le comité CERÉ a présenté les travaux en cours et poursuivi ses réflexions avec les administrateurs du centre de services.

6.1 Approbation

Le conseil d'administration procèdera à l'approbation du plan d'engagement vers la réussite à sa séance régulière qui se tiendra le 27 juin 2023.

7. Informations complémentaires

7.1 Membres du comité d'engagement pour la réussite des élèves

Le CERÉ est composé de 16 membres du personnel et d'une chercheuse sous la direction de la directrice générale.

- Julie Bellavance, directrice générale;
- Élaine Boulianne, directrice d'établissement, secteur secondaire;
- Véronique Brault, enseignante secteur primaire;
- Marie-Hélène Brousseau, directrice d'établissement, formation des adultes;
- Marie-Ève Desormeaux, enseignante secteur de la formation des adultes;
- Nathalie Ducharme, directrice d'établissement, secteur secondaire;
- Lyne Dufresne, enseignante secteur de la formation professionnelle;
- Mariève Dumoulin, directrice d'établissement, secteur primaire;
- Mylène Guénette, directrice d'établissement, secteur primaire;
- Lori Kataroyan, conseillère en communication;
- Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières;
- Vincent Mainville, directeur d'établissement, formation professionnelle;
- Mélanie Paré, chercheuse de l'Université de Montréal;
- Nathalie Riopel, directrice du Service des ressources éducatives;
- Julie Serra Reid, enseignante secteur secondaire;
- Judy-Anne Valiquette, conseillère pédagogique;
- Isabel Venne-Moses, technicienne en éducation spécialisée.

Le comité s'est également adjoint deux (2) consultants pour les suivis du processus de réflexion et d'analyse ainsi que les travaux d'élaboration du PEVR entre les rencontres.

- François Bilodeau;
- Nancy Côté.

7.2 Travaux du CERÉ

Dans un premier temps, le CERÉ s'est penché sur l'état de la situation à la suite de son premier plan d'engagement vers la réussite (2018-2022). Par la suite, le comité a procédé à l'identification de ses enjeux, de ses orientations, des objectifs qu'il souhaite atteindre et des indicateurs qui permettront de constater les retombées du PEVR.

7.3 Déroulement des travaux du CERÉ

Au fil de ses nombreuses rencontres, le comité s'est donné l'espace et le temps nécessaires pour travailler sur les différentes étapes du processus d'élaboration du PEVR. Bien qu'exigeant, ce chantier, échelonné sur plus d'une année, a sans contredit été enrichissant à tout point de vue.

7.4 Dates des rencontres du CERÉ

Calendrier des rencontres de comité CÉRÉ

Plan d'engagement vers la réussite 2022-2023

Dates	Heures	Lieux			
25 mars 2022	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
27 mai 2022	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
22 septembre 2022	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
3 novembre 2022	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
22 décembre 2022	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
16 janvier 2023 (et CA)	17 h 30 à 21 h 30	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
23 février 2023	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
2 mars 2023 (exécutif)	8 h 30 à 16 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
22 mars 2023	13 h 30 à 16 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			
25 mai 2023	8 h 30 à 12 h	Centre Christ-Roi, Mont-Laurier			

